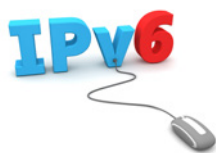


IPv6

Indispensable
à votre entreprise !



Qu'est-ce que l'IPv6 ?

Le fonctionnement d'internet repose sur les adresses IP qui permettent aux appareils de communiquer entre eux. Ces adresses IP sont des numéros d'identification attribués à chaque branchement d'un appareil à un réseau informatique. Chaque ordinateur, téléphone portable et site internet a sa propre adresse IP. Concrètement, il s'agit d'une série de nombres (par exemple 212.85.150.134), similaire au numéro de châssis d'une voiture. Etant donné l'évolution rapide d'internet, il est apparu très vite que le nombre d'adresses IP disponibles de la quatrième version de l'Internet Protocol (IPv4) serait insuffisant.

La version 6 de l'Internet Protocol ou IPv6 a principalement été développée depuis 1996 afin de compenser le nombre insuffisant d'adresses IPv4. L'IPv6 permet d'utiliser internet à une plus grande échelle.

L'objectif était que la conversion en adresses IPv6 ait lieu bien avant que les adresses IPv4 soient épuisées. Mais le 3 février 2011, les derniers blocs d'adresses IPv4 étaient déjà épuisés en Europe.

Les protocoles IPv4 et IPv6 ne sont cependant pas directement interopérables. Les appareils qui utilisent uniquement l'IPv4 ne peuvent communiquer qu'avec ceux employant l'IPv4 et les appareils qui utilisent uniquement l'IPv6 qu'avec ceux employant l'IPv6. Une solution provisoire au manque d'adresses IP était de partager les adresses IPv4 existantes entre plusieurs appareils.

Le manque d'adresses IPv4 a un impact direct sur tous les internautes, dont les entreprises qui utilisent internet comme moyen de communication. Les deux protocoles internet continueront de coexister pendant la phase de transition sur les mêmes appareils et réseaux. Le transfert complet en IPv6 et la suppression progressive des adresses IPv4 nécessiteront sans doute encore quelques années.

A terme, tous les utilisateurs devront acquérir des produits et services compatibles au nouveau protocole IPv6 et implémenter ce dernier dans leurs réseaux internes. Actuellement, certains fournisseurs d'accès à internet belges commencent à offrir l'IPv6, mais l'offre est encore souvent limitée. La transition à l'IPv6 pose également des problèmes de sécurité du réseau. En effet, certains produits IPv4 ne détectent pas les attaques en IPv6.



Impact sur les entreprises

Les entreprises et les consommateurs qui achètent des appareils seulement compatibles à l'IPv4 courent le risque de devoir à nouveau investir ces prochaines années. Il est donc conseillé de demander la garantie de compatibilité à l'IPv6 lors de l'achat de nouveau matériel.

Pour la plupart des entreprises, la coexistence des deux protocoles internet est capitale quant à l'interaction avec leurs partenaires, clients et travailleurs. Leurs points de contact sur internet doivent donc pouvoir obtenir des connexions IPv4 et IPv6. Sinon, elles ne pourront plus offrir des services de qualité à leurs clients, partenaires et travailleurs.



Il est possible que des entreprises belges qui ne travaillent qu'avec l'IPv4 ne puissent plus communiquer efficacement avec des organisations étrangères qui emploient seulement l'IPv6. Le manque de compatibilité pourrait également nuire à l'utilisation de certaines applications en ligne à partir de l'étranger.

Une introduction rapide de l'IPv6 pourrait au contraire être synonyme d'avantage en matière d'innovation et de compétitivité pour les entreprises belges. En Europe, l'utilisation de l'IPv6 est actuellement la plus forte en France et en Allemagne. Une même évolution en Belgique fournirait à nos entreprises un avantage concurrentiel vis-à-vis de nos principaux partenaires commerciaux.

Qu'est-ce que cela implique concrètement pour vous ?

Les fournisseurs de matériel pour les entreprises (matériel réseau, systèmes d'exploitation) ou d'applications (logiciels) doivent veiller à ce que leurs produits soient compatibles avec l'IPv6. Demandez à vos fournisseurs si tous vos appareils (ordinateur, gsm, smartphone) et logiciels sont compatibles à l'IPv6.

Les fournisseurs de contenu et services en ligne (sites internet, échange de fichiers) doivent implémenter l'IPv6 sur leurs serveurs afin de rester joignables. Demandez une prestation compatible à l'IPv6.

Il faut également veiller à ce que les applications disponibles en ligne, en matière de commerce électronique (e-commerce) par exemple, soient compatibles à l'IPv6.

Il est essentiel que vous demandiez le plus rapidement possible à vos fournisseurs la mise en place de la compatibilité à l'IPv6 afin de rester accessibles vis-à-vis de vos clients et de vos concurrents.



Où pouvez-vous obtenir de plus amples informations ?

SPF Economie :

http://economie.fgov.be/IPv6_fr

